



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Nantes Bordeaux

Question écrite n° 53804

Texte de la question

M. Bernard Grasset attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences de la décision prise par la direction de la SNCF de supprimer les arrêts en gares de La Rochelle, Rochefort et Saintes des deux trains de nuit, 4365 et 4378, circulant quotidiennement entre Bordeaux et Nantes. Les raisons de sécurité invoquées lui paraissent être un faux prétexte et une mauvaise réponse à un problème réel. Il craint pour l'avenir même d'une liaison qui de ligne d'intérêt national devient ligne d'intérêt régional, avant sans doute d'être supprimée en raison du manque de voyageurs organisé par la SNCF. Il lui paraît dès lors difficile, devant une décision aussi aberrante, de faire état de la volonté nationale de renforcement du transport ferroviaire et de désenclavement. Il demande instamment que les arrêts de Saintes, Rochefort et La Rochelle soient maintenus et que la notion de service public de la SNCF ne soit pas un slogan vide de sens.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Grasset](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53804

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6557